

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2015

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le six mai deux mil quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 28 avril 2015 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BASSE Corinne, BARGHOUT Christine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, DE SOUSA Sandra, Michel FOURNIER, GARCIA Amélia, GONZALEZ Sandra, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, QUANTIN Hugues, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. Serge PASCANET à M. Michel FOURNIER
Mme Séverine BRESSON à Mme Valérie SOUBEYROUX

Secrétaire de séance : Mme Christine PARET

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Logement école : loyer
- Contrat TAPS : augmentation heures

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Jury d'assises 2016 (tirage au sort)

SEMERAP : désignation d'un « représentant collectivité »

Convention tripartite : EDF – Commune – Trésorerie

Encaissement chèques : Ligue contre le cancer et sinistre

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (Zone Pilote Habitat)

Chèques « déjeuner » : convention

Vente bâtiment « Miramand »

Ouverture de crédits

Emprunt (tracteur)

Questions diverses

29. JURY D'ASSISES 2016 (tirage au sort)

Six habitants de la commune sont tirés au sort à partir de la liste électorale, il s'agit de :

M. LASSERE Serge	2 rue des Acacias
Mme MARTIN née ROSSIGNOL Colette	1 bis rue des Marronniers
M. BELMAHI Kamal	13 rue Victor Hugo
M. FAURIE Didier	8 allée des Mésanges
Mme DANEL née CLEMENT Florence	7 chemin de Malintrat Epinet
M. WISSOCQ Bruno	16 allée des Vergers

30. SEMERAP : désignation d'un représentant collectivité

Suite à l'acquisition d'actions à la SEMERAP, la commune doit désigner un délégué chargé de la représenter à l'assemblée générale spéciale de la SEMERAP et un représentant au comité de contrôle analogue, cela peut être la même personne :

M. David ARNAUD est désigné représentant de la collectivité

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

31. CONVENTION TRIPARTIE EDF – COMMUNE – TRESORERIE

Afin de pouvoir régler les factures d'EDF par prélèvement automatique et afin d'éviter ainsi des frais de retard de paiement, il convient de mettre en place une convention tripartite suite à l'accord du nouveau trésorier

EDF s'est engagée à nous rembourser les pénalités de retard d'un montant de 230.40 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

32. ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Madame BRIAT s'est rendue responsable le 22 avril 2015 de la dégradation d'un panneau de signalisation et s'est engagée à rembourser le matériel dégradé d'un montant de 25.67 €.

La société Girod nous a adressé un devis d'un montant de 25.67 €.

Madame BRIAT nous a remboursé cette somme par chèque le 24 avril 2015

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Dans le cadre des activités périscolaires, la Ligue contre le Cancer participe au projet sur le sommeil.

Sa participation est à hauteur de 60 € soit deux chèques de 30 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

33. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (Zone Pilote Habitat)

La commune n'étant plus compétente pour les documents d'urbanisme, il est nécessaire de prendre une délibération pour demander à la Communauté de communes Limagne d'Ennezat de procéder à une modification simplifiée du PLU.

Cette modification concerne deux parcelles YT 1 et YT 2 jouxtant la zone pilote habitat actuellement classées en UH 1 et à classer en UG pour les rendre constructibles.

La parcelle YT 1 appartient à la commune et la parcelle YT 2 à un particulier.

VOTE : POUR : 15

CONTRE : 4 Mme Sandra DE SOUSA, Mme Amélia GARCIA, M. Michel FOURNIER, M. Serge PASCANET

34. CHEQUE DEJEUNER : convention

Jusqu'au 21 avril 2015 inclus, les tarifs des prestations « chèque déjeuner » étaient les suivants :

- 0.025 € HT par chèque déjeuner commandé,
- Minimum de facturation de 0 € HT par commande
- Frais de livraison : offerts
- Forfait annuel de « gestion et services » offert

Les « Chèques déjeuner » nous ont fait parvenir une nouvelle convention concernant les nouveaux tarifs applicables à compter du 22 avril 2015 jusqu'au 30 novembre 2016 à savoir :

- 0.026 € HT par chèque déjeuner commandé,
- Forfait annuel de « gestion et services » : 3 € HT
- Frais de transport : 2 € HT par point de livraison

Il conviendrait d'autoriser le Maire à signer cette convention avec « Chèque déjeuner ».

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

35. VENTE BATIMENT « MIRAMAND »

Une proposition d'achat des bâtiments « Miramand » situés 2 rue du Général de Gaulle a été déposée en mairie par Mme Maryline SANCHO de la société « M.PIZZAS » pour un montant de 50 000 € afin d'y développer un commerce.

Cet ensemble est composé de deux parcelles AC 131 et AC 267 d'une superficie totale de 291 m².

L'évaluation des domaines est de 50 000 € à 55 000 €.

Le conseil municipal doit valider cette vente et autoriser le maire à engager les démarches pour un montant de 50 000 €.

VOTE : POUR : 15

CONTRE : 4 Mme Sandra DE SOUSA, Mme Amélia GARCIA, M. Michel FOURNIER, M. Serge PASCANET

36. EMPRUNT (tracteur)

La municipalité a engagé l'achat de matériels agricoles :

Tracteur avec chargeur	30 000 € HT	36 000 € TTC
Epareuse	29 000 € HT	34 800 € TTC

Pour mener à bien le financement de ce projet, il convient de réaliser :

Un emprunt d'un montant de 59 000 € correspondant au montant Hors Taxes auprès de AGICOR sous branche du Crédit Agricole « Financement de matériels agricoles ».

Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 59 000 €
- Taux : 1.21 %
- Durée : 5 ans

- Amortissement : taux fixe
- Périodicité : annuelle
- 1ère échéance : septembre 2015

VOTE : POUR : 11

ABSTENTION : 8 Mme Séverine BRESSON, M. Michel FOURNIER, M. Serge PASCANET, Mme Sandra DE SOUSA, Mme Amélia GARCIA, M. Michel CHABRIER, Mme Christine BARGHOUT, M. Hugues QUANTIN

Un emprunt de 11 800 € destiné à financer les frais de TVA de l'achat des matériels.
Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 11 800 €
- Durée : 2 ans
- Périodicité : annuelle
- 1ère échéance : 15 février 2017
- Remboursement du capital : 15 février 2017
- Taux : 1.08 %

VOTE : POUR : 11

ABSTENTION : 8 Mme Séverine BRESSON, M. Michel FOURNIER, M. Serge PASCANET, Mme Sandra DE SOUSA, Mme Amélia GARCIA, M. Michel CHABRIER, Mme Christine BARGHOUT, M. Hugues QUANTIN

37. LOGEMENT ECOLE : Loyer

Suite aux travaux de rénovation du logement du 2ème étage du bâtiment de l'école, il est proposé de fixer le loyer principal de cet appartement à 484.28 € soit une augmentation de 50 €/mois

VOTE : POUR : 18

ABSTENTION : 1 M. Hugues QUANTIN

38. CONTRAT TAPS : augmentation du volume horaire

En date du 26 février 2015, deux postes d'Adjoint d'Animation de 2ème classe ont été créés du 1er mars 2015 au 31 juillet 2015 pour une durée hebdomadaire de 9 heures. Suite au départ inopiné d'un agent en contrat Aide Emploi, il convient d'augmenter le temps hebdomadaire d'un contrat à 20 heures par semaine à compter du 6 mai 2015.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ HANGAR CHALUT

Le hangar « Chalut » détruit en grande partie par un incendie volontaire en 2014 sera remis en état, le cout des frais d'assurances sera à la charge des auteurs. Le dossier est en charge de l'EPF Smaf.

❖ ESPACE SPORTIF

Suite à de sérieux problèmes dus à des remontées d'humidité, les cloisons des blocs hygiène ont été déformées rendant impossible la fermeture des portes des wc.

La commune a saisi la Société Mutuelle d'Assurance du bâtiment et des travaux publics qui a conclu sans expertise ni visite sur place que ce « problème » ne rend pas l'ouvrage impropre à sa destination et donc à rejeté notre demande.

L'architecte M. VALERO est venu constater sur place ; son avis est attendu mais ses premières conclusions ne sont pas celles de la SMABTP.

Une nouvelle procédure sera lancée en s'appuyant sur l'avis de l'architecte.

❖ VESTIAIRE FOOT

Deux problèmes sont survenus :

- Problème d'eau chaude qui a nécessité l'échange d'un mitigeur pur un montant de 1 545.60 €,
- Le soulèvement du carrelage dans un vestiaire pour lequel une procédure a été lancée dans le cadre de la garantie décennale.

❖ LOTISSEMENT DE LA GOUAIE

La société Européan Homes a déposé en mairie un avant-projet portant sur 29 logements collectifs sur une superficie d'un hectare :

- 12 T3 en duplex de 67 à 70m²,
- 9 maisons de 103m²,
- 8 maisons de 113 à 117m²,

Le projet doit être soumis à la commission SCOT du Grand Clermont.

❖ PARCELLE DE TERRAIN A PUY CHANY

Mme et M. ZAJACZKOWSKI propose une somme de 25 000 € maximum pour la parcelle AH 54 de 440m².

L'estimation des domaines est de 35 000 à 40 000 €.

Une décision quant à la cession ou non de cette parcelle sera prise ultérieurement.

❖ DEVIS VEHICULE FORD

Le véhicule FORD acheté en avril 2013 nécessite des réparations importantes (injections). Un devis est en cours d'établissement.

❖ CHEMIN PIETONNIER « CHAMP DE LA CHADRE »

Le Conseil Départemental a fait savoir qu'il n'envisageait pas la création d'un chemin piétonnier longeant la route RD 426.

❖ DELEGATION TEMPORAIRE ET EXCEPTIONNELLE DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL A UN MEMBRE DU CONSEIL

Monsieur le Maire, par arrêté, accordera une délégation temporaire au bénéfice de Madame Amélia GARCIA, conseillère municipale pour la journée du 30 mai 2015.

❖ **CONCOURS DE PETANQUE STE CHASSE**

Samedi 30 mai 2015 à partir de 14 heures ;

CALENDRIER :

7 mai 2015 à 18 h 30 : réunion agriculteurs (curage fossés)

8 mai 2015 à 10h 30 : cérémonie aux monuments aux morts puis visite de la caserne des pompiers

9 et 10 mai 2015 : festival BD

16 et 17 mai 2015 : fête patronale

19 mai 2018 à 18 h : SBA réunion à Ennezat

19 mai 2015 à 18h 30 : conseil communautaire

23 mai 2015 : séminaire CCLE (matin)

30 mai 2015 : séminaire CCLE (matin)

Jeudi 4 juin 2015 à 20h 30 : Conseil municipal

Fin de séance : 22 heures